



L'économie sociale et solidaire : contre le productivisme ?

Jean-Louis Laville

L'ère du productivisme a identifié le marché avec l'économie et l'État avec le social. Mais le marché empiète comme jamais sur le social et même sur le politique. Nombre d'initiatives proposent de réinsuffler dans l'économie un fonctionnement démocratique et d'autres finalités que le profit. Ou comment certaines intentions associationnistes du XIX^e siècle aident à affronter les défis d'aujourd'hui.

Nous sommes à la croisée des chemins. Soit la fuite en avant dans une société de marché se poursuit, subordonnant la sortie de crise à une relance de la croissance dans la logique productiviste. Soit une bifurcation s'amorce où l'imaginaire du toujours plus cède la place à une volonté de bien vivre, les moyens économiques étant mis au service d'une transition écologique et sociale qui suppose de nouvelles délibérations démocratiques. C'est dans cette perspective que l'économie sociale et solidaire peut participer à un nouveau contrat social, dans lequel cette troisième composante s'affronte et s'articule aux secteurs privé et public pour construire une économie plurielle. À condition pour l'économie sociale et solidaire de se constituer en force de rassemblement crédible et de s'allier aux mouvements sociaux œuvrant dans le sens d'un renouveau démocratique, refusant que l'économie ne prévale sur le politique.

Jean-Louis Laville, sociologue et économiste, est professeur du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam). Il est notamment l'auteur de *Agir à gauche. L'économie sociale et solidaire*, DDB, 2011 ; *L'économie solidaire*, Hermès-CNRS éditions, 2011 ; *Politique de l'association*, Seuil, 2010 ; *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Hachette littératures, 2007.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, à partir d'un certain nombre d'écrits fondateurs, dont l'œuvre emblématique d'Adam Smith, le marché est mis en avant, participant d'une modernité qui veut se séparer d'un certain nombre de dépendances traditionnelles. Mais il va se voir contesté, car il n'apporte pas l'harmonie sociale. Certes, quand on fait du « doux commerce », on ne se fait pas la guerre, mais l'extension du principe du marché, au lieu d'amener la paix, fait émerger la question sociale dès le début du XIX^e siècle. Apparaît alors l'idée que l'économie, en totalité ou en partie, doit être fondée sur la solidarité.

Celle-ci peut être appréhendée à travers la reconfiguration des principes économiques que sont la réciprocité et la redistribution. L'économie n'a jamais été fondée sur le seul principe du marché, mais sur trois principes, pondérés différemment selon les sociétés. Le principe du marché, qui est ancien, est équilibré par le principe de la redistribution, supposant une autorité qui réaffecte des ressources en fonction de ce qui lui est conféré comme pouvoir. Quant au principe de la réciprocité, il implique la circulation de biens et de services dans lequel « le lien précède le bien », selon Marcel Mauss¹ ; au-delà d'un contrat marchand s'exprime la volonté d'entretenir le lien social entre des groupes ou des personnes.

Avec la question sociale surgit l'idée que si le marché a bien une place dans la modernité, il y a aussi une place pour la solidarité, nouvelle façon d'envisager la réciprocité de manière égalitaire – entre citoyens libres et égaux. Pierre Leroux, quand il introduit dans le français philosophique du XIX^e siècle le mot de solidarité, l'aborde comme ce qui succède à la charité dans nos démocraties². La charité supposait une dissymétrie entre donateurs et donataires, comme la philanthropie, alors que la solidarité démocratique est fondée sur l'égalité. Il doit y avoir des formes de productions basées sur ce lien volontaire et égalitaire.

Le problème posé dans la première moitié du XIX^e siècle est bien celui-ci : peut-on fonder une économie qui inclut le principe de solidarité démocratique ? De nombreuses associations ouvrières et paysannes essaient d'avancer dans ce sens. Cette première période se clôt avec la date symbolique de 1848 en France.

1. Marcel Mauss, *Essai sur le don*, Puf, 2007 [1924-1925].

2. Bruno Viard, *Anthologie de Pierre Leroux*, Latresnes/Le Bord de l'eau [réédition de Bruno Viard, *Pierre Leroux. À la source perdue du socialisme français*, DDB, 1997].

■ Marché et État social

La seconde moitié du XIX^e siècle aboutit progressivement à une dépolitisation de cette question économique. Le mouvement qui avait essayé de fonder la solidarité en économie laisse des traces, mais il est cantonné par la montée de l'idéologie du progrès, un progrès industriel fondé sur l'économie de marché – faisant naître le mythe productiviste et la confusion entre économie et marché. Avec l'avènement de la théorie néoclassique en économie, l'étude de la richesse marchande est autonomisée par rapport à tout ce qui se passe dans le reste de la société. Le développement de la production semble en mesure d'augmenter la richesse des nations, mais aussi de supprimer les pénuries et d'éradiquer la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, la dynamique du capitalisme marchand suppose cependant d'être complétée par l'instauration d'une économie non marchande.

Si d'un côté l'économie de marché tend à devenir synonyme d'économie moderne, d'un autre côté (mais de manière à la fois cloisonnée et complémentaire) se met progressivement en place l'État social comme correctif. Au XX^e siècle, la société est assise sur ces deux piliers : l'économie de marché et l'État social. Dans cette partition, l'associationnisme s'estompe et l'économie sociale le remplace. Les coopératives essaient de réussir sur le marché. Les mutuelles deviennent complémentaires à la Sécurité sociale. Les associations sont liées, pour beaucoup d'entre elles, à l'implantation des politiques de l'État social. Ainsi s'opère une séparation entre les composantes de l'économie sociale, entraînant une perte de portée politique.

L'État social introduit une redistribution publique, fondée en démocratie sur des droits sociaux, et non pas sur la commisération ni la bienveillance des puissants. Mais l'on oublie la dimension plus réciprocaire, plus horizontale de la solidarité démocratique. La correction par l'État social doit suffire à amender l'économie de marché et permettre de concilier économie de marché et justice sociale. Tel est le projet de ce qui deviendra la social-démocratie : la solidarité est dépendante de la croissance marchande, indispensable pour opérer ensuite une redistribution publique démocratique.

■ Société de marché ou économie plurielle

La question, aujourd'hui, dans une phase de mutations, est de savoir si c'est suffisant. On est dans une autre conjoncture qui amène à une radicalisation des choix sur les rapports entre économie et société. Alors que l'on avait pensé trouver, avec la social-démocratie en Europe, un compromis

socio-économique solide, la question est ré-ouverte par l'internationalisation sous ses formes contemporaines, comme par la tertiarisation de l'économie (les services représentent plus de 70 % de l'emploi total, contre moins de 25 % dans l'industrie). En outre, ceux des services qui prennent aujourd'hui de l'importance dans le tissu productif et l'emploi des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient considérés, à l'époque industrielle, comme secondaires : services aux personnes, services sociaux, santé, hôtellerie, tourisme, restauration.

Deux tendances s'affrontent. Les experts officiels réaffirment avec force que les citoyens ne peuvent questionner les lois de l'économie. À l'inverse, de nouvelles initiatives socio-économiques essaient de contribuer à une démocratisation renouvelée de l'économie. Non pas à partir d'une extériorité sociale, mais à travers de nouvelles formes de mixages entre social et économique.

Ce mouvement, constatable en France, l'est aussi dans beaucoup d'autres pays. Il se regroupe en partie sous l'appellation d'économie solidaire et manifeste la volonté de réarticuler économie et solidarité. Il ne vise pas simplement à entreprendre autrement, avec une propriété différente de la propriété capitaliste, mais aussi à mettre l'économie au service de fins humaines (sociales, environnementales, culturelles, éducatives). L'économie redevient un moyen pour aboutir à des finalités qui ne peuvent pas être d'ordre économique. Ces émergences rejoignent ce que Max Weber appelait les activités à orientation économique ; leurs objectifs ne peuvent être définis au sein de l'économie elle-même, mais doivent être examinés dans le cadre d'un débat de société beaucoup plus large.

Les expériences solidaires récentes posent plus fortement deux questions : celle des processus participatifs et celle du lien avec l'action publique. Comment, au-delà de la propriété collective, peut-il y avoir des processus de production participatifs, basés sur une prise en compte démocratique ? L'acuité de cette interrogation est accentuée par le mouvement de tertiarisation de l'économie. De nombreux services relationnels (dans la santé, le social, les services aux personnes...) peuvent être organisés sur le mode marchand, mais il existe une autre solution institutionnelle : un processus de production qui fait appel aux parties prenantes et démocratise la conception du service peut permettre d'inventer des services différents de ceux que peut proposer le marché.

Cette option se heurte toutefois à la vision dominante qui a assimilé, pendant un siècle et demi, économie et marché. Ainsi, dans les plans de développement de l'emploi pour les services aux personnes, un véritable choix se présente entre société de marché et économie plurielle. Soit on confie tous les services au marché, ce qui signifie une extension de celui-ci, inconnue jusque-là, dans des activités économiques touchant à l'intimité

de la personne. Soit, au contraire, on revendique une pluralité de voies dans le développement de ces services, en jugeant qu'il convient de les mettre en débat. En particulier, on peut bénéficier en ce domaine d'une créativité démocratique pour explorer d'autres propositions que des services purement fonctionnels comme ceux offerts par les multinationales.

Aujourd'hui, le fondamentalisme du marché, prêt à étendre sa logique du brevetage du vivant aux services interpersonnels, entre en contradiction avec un projet qui réaffirme le rôle de la solidarité dans l'équilibre global des sociétés. Ce projet passe par le renforcement de services publics renouvelés, tout autant que par le soutien à l'économie sociale et solidaire. En refusant la société de marché, l'économie plurielle couple l'acceptation de l'économie de marché avec celle d'autres composantes, garantes de cohésion sociale et territoriale. Pour être légitime, elle suppose un nouveau dialogue entre responsables publics et formes auto-organisées de la société civile. Et on retrouve l'élément fondateur de la solidarité démocratique. Celle-ci est fondée à la fois sur l'auto-organisation de la société civile sur un mode égalitaire et sur un certain nombre de formes de redistributions publiques liées aux instances de la démocratie représentative. Ces deux aspects ne sont pas substituables. Il ne s'agit pas de considérer que l'État serait bureaucratique et la société civile vertueuse. La question est celle de la démocratisation réciproque de l'État et de la société civile. La seconde, parce qu'elle peut conduire à des enfermements, par exemple de l'ordre du communautaire, le premier par une participation renouvelée des citoyens aux formes de redistributions publiques.

■ Les défis pour demain

Les défis auxquels nous sommes confrontés amènent à se démarquer de l'idée selon laquelle l'économie marchande serait productrice de richesses et l'économie non marchande parasitaire. D'une part, la première bénéficie de nombreux investissements collectifs; d'autre part, l'amélioration du quotidien suppose la multiplication de services mixtes, en partie marchands, en partie non marchands, du fait de leurs bénéfices collectifs ou de leur utilité sociale. Nous en sommes encore aux prémices d'un questionnement plus général sur ce qu'est l'économie et sur la façon dont elle peut être au service d'une société démocratique. Au préalable, il convient de refuser que les marchés dictent aux gouvernements leurs décisions politiques. L'économie ne saurait être guidée par la seule recherche de la production maximale : elle doit redevenir un sujet de débat citoyen.

Au total, l'économie sociale a donné la priorité à un fonctionnement collectif basé sur l'égalité de vote entre les membres (selon le principe : une personne = une voix). Elle se distingue des entreprises capitalistes parce qu'elle limite le pouvoir des apporteurs de capitaux et la distribution du profit. Mais ces règles internes spécifiques n'ont pas empêché que s'exerce une influence de l'environnement, comme le résumait un coopérateur : « les coopératives pensaient changer le marché, en fait c'est le marché qui a changé les coopératives ». Cette tendance à la banalisation a été accentuée par le souci affirmé d'une réussite face à la concurrence, considérée comme un gage de crédibilité. L'économie sociale, si elle a prouvé qu'il peut exister une diversité d'entreprises, n'a donc pas engendré de rupture avec le productivisme.

Les crises des dernières décennies ont été à l'origine de nouvelles initiatives dans le commerce équitable, la consommation alternative, les circuits courts, les énergies renouvelables, les monnaies sociales, les finances solidaires... Renouant avec le projet de l'associationnisme, ces initiatives inventent une économie qui couple l'originalité de l'économie sociale dans ses statuts avec une volonté d'œuvrer pour des finalités sociales, écologiques ou culturelles. Comme le mentionne Alain Lipietz³, la nature de la production est ainsi interrogée par une économie solidaire qui permet de ne pas avaliser une fuite en avant dans l'augmentation des richesses matérielles et marchandes. Elle articule donc l'héritage de l'économie sociale avec la conviction de la nécessité d'un changement dans les rapports entre économie et société. Dans une période marquée par l'explosion des inégalités et les atteintes à l'environnement autant que par la standardisation culturelle, l'économie sociale et solidaire peut constituer un pôle de résistance et de transformation, à condition de s'inscrire dans un projet de civilisation et d'approfondissement de la démocratie. Sa légitimité sur ce registre dépend de sa capacité à ne pas s'aligner sur les dérives capitalistes ou bureaucratiques, comme de son aptitude à renforcer les coopérations réelles entre ses diverses composantes.

JEAN-LOUIS LAVILLE

3. Alain Lipietz, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi et comment?*, La Documentation française/La Découverte, 2001.